

FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS

ASSEMBLEES GENERALES des 24 et 25 septembre 2022 A MARSEILLE

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 25 septembre, à 9 h 00, les membres de la F.F.E.S.S.M. se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation, conformément à l'article 12.2.1 des Statuts, au Mercure Centre Marseille Vieux Port.

Il est établi une feuille de présence, en entrant en séance.

Le bureau est composé de :

- Monsieur Antoine MERLE, président de la commission juridique nationale
- Madame Sophie MAES, Directrice Administrative

La séance est ouverte à 9 h 00 par le Président.

I

Tous les documents prévus par le règlement intérieur ont été tenus à la disposition des membres de la Fédération dans les délais et suivant les modalités prescrites par l'article 12.2.9. desdits statuts.

Ordre du jour Assemblée Générale Ordinaire

1ère Résolution :

Vote sur le rapport moral et la gestion de la saison 2021, présentés par le représentant du Conseil des Sages à l'AG de Lyon des 23-24 avril 2022.

2ème Résolution :

Vote d'approbation des comptes de l'exercice clos de la saison fédérale 2021.

3ème Résolution :

Vote sur l'affectation du résultat.

4ème Résolution :

Vote sur le quitus pour la gestion.

5ème Résolution :

Vote d'approbation du budget prévisionnel saison fédérale 2022.

6^{ème} Résolution :

Commissaire aux comptes : Vote de nomination réglementaire pour 6 exercices clos du 31/08/2023 au 31/08/2028.

7^{ème} Résolution :

Commissaire aux comptes : Vote de nomination pour mission complémentaire pour l'exercice à régulariser clos au 31/08/2022, prévu à l'article L 820-3-1 du code du commerce. Ces comptes seront présentés à Nantes à l'AG de décembre 2022.

II

Ouverture de l'Assemblée Générale

Le bureau, après avoir vérifié les feuilles de présence et les pouvoirs conformément à l'article 22 des statuts, constate que :

Quorum Assemblée Générale Ordinaire :

- Nombre total de voix des clubs et structures à jour : 4 676 200 voix,
- Voix clubs présents ou représentés : 1 111 000 voix
- Voix SCA présentes ou représentées : 75 279 voix
- Nombre total des voix présentes ou représentées : 1 186 279 voix.
- Soit : 25,37 % du total.

Le quorum du quart des voix étant atteint, l'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

1^{ère} Résolution :

Vote sur le rapport moral et la gestion de la saison 2021 : lecture par le Président du rapport présenté par le représentant du Conseil des Sages à l'AG de Lyon des 23-24 avril 2022.

Aucune question n'a été soulevée.

La résolution n°1, est adoptée à l'unanimité

Information sur le rapport financier et les comptes de la saison 2021, présentés par l'expert-comptable à l'AG de Lyon des 23-24 avril 2022.

Compte rendu du commissaire aux comptes pour la saison 2021 (échéance 31/08/2021) mise en ligne en juillet 2022. Lecture faite par le Trésorier Général.

2^{ème} Résolution :

Vote d'approbation des comptes de l'exercice clos de la saison fédérale 2021.

Aucune question n'a été soulevée.

La résolution n°2, est adoptée à l'unanimité

3^{ème} Résolution :

Vote sur l'affectation du résultat.

Aucune question n'a été soulevée.

La résolution n°3, est adoptée à l'unanimité

4^{ème} Résolution :

Vote sur le quitus pour la gestion.

Aucune question n'a été soulevée.

La résolution n°4, est adoptée à l'unanimité

5^{ème} Résolution :

Vote d'approbation du budget prévisionnel saison fédérale 2022.

Aucune question n'a été soulevée.

La résolution n°5, est adoptée à l'unanimité

Désignation du nouveau Commissaire aux comptes, le mandat du précédent CAC venant à échéance pour l'exercice clos au 31/08/2021.

Désignation du Cabinet C2C Méditerranée, 5 avenue Jean Ballard 13001 Marseille, en tant que titulaire représenté par Olivier CONGIO, et en suppléant Elodie Tognarini.

6^{ème} Résolution :

Vote de nomination réglementaire pour 6 exercices clos du 31/08/2023 au 31/08/2028.

Aucune question n'a été soulevée.

La résolution n°6, est adoptée à l'unanimité

7^{ème} Résolution :

Vote de nomination pour mission complémentaire pour l'exercice à régulariser clos au 31/08/2022, prévu à l'article L 820-3-1 du code du commerce. Ces comptes seront présentés à Nantes à l'AG de décembre 2022.

Aucune question n'a été soulevée.

La résolution n°7, est adoptée à l'unanimité

Questions :

JP Marteau club Copains du bord 03290418 : Concernant l'affectation du fond de réserve est-ce qu'ils ont été utilisé ? Est-ce que la politique d'utilisation va changer également du fait du changement financier international des taux d'intérêts ?

Combien a coûté l'informatique fédérale réellement ? Coût et amortissement.

Réponse du Président puis du Trésorier : Concernant les réserves de la fédération, en 2017 la fédération a acheté des nouveaux locaux et a puisé dans ses réserves + les travaux globalement 1 500 000 €, pas d'emprunt là-dessus. 2^{ème} dossier, le système informatique, qui a été pris en grande partie sur les réserves à hauteur d'environ de 2 500 000 euros que l'on retrouve sur les postes comptables des immobilisations incorporelles, et des immobilisations. Cet amortissement se termine dans le courant de la saison 2022-2023.

Aussi, notons l'incidence de la COVID avec une chute de 20 % des licences, ce qui nous a amené encore à puiser dans la trésorerie.

La Fédération a donc une trésorerie affaiblie et c'est pour cela que certains COREG ont reçu des relances de paiement de factures. Nous sommes jusqu'en fin d'année 2022 justes en trésorerie, mais les décisions prises pour la nouvelle saison (prix licence et carte, nouvelles pratiques, économies structurelles) nous permettent de rééquilibrer cette situation. Et nous avons besoin en sus de reconstituer une réserve suffisante en cas de nouveaux impondérables (COVID par exemple). Pour 2024, des propositions seront faites à l'AG de Nantes pour mettre à l'abri la fédération en cas de grosse problématique.

Les taux d'intérêt, vu le peu de réserve qu'il nous reste ça ne change pas grand-chose.
Il faut reconstituer les réserves à hauteur d'un an de masse salariale et ne pas thésauriser non plus.

Jo Vrijens : Lors d'une AG il y a 3 ans, Jean Louis DINDINAUD a été assailli de questions concernant les fonds de réserves de la fédé, les clubs ne trouvaient pas normal d'avoir autant de réserve. Merci d'avoir eu à cette époque ces fonds de réserves qui ont permis de s'en sortir aujourd'hui.

Antoine Merle : L'investissement du siège ainsi que les travaux ont été réalisés sans emprunt. Pourquoi n'a-t-on pas fait d'emprunt pour un achat à cette hauteur. Je trouve cela aberrant.

Réponse du Trésorier : je n'ai pas d'avis sur ce sujet. Cela a été un choix de la direction précédente. Mais nous avons toujours aujourd'hui des biens qui pourraient servir pour la suite.

Clôture de l'Assemblée Générale.

- L'assemblée générale est levée à 9 h 50 -

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres suivants du bureau.

Fait à Marseille, le 25 septembre 2022

Frédéric DI MEGLIO
Président



Jean Louis FERRETTI
Secrétaire Général

